



Crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario (CCENO) pour 2024 – Feuille de calcul pour personnes seules ayant la garde exclusive d'au moins un enfant

Faites les calculs ci-dessous si, le 31 décembre 2023, vous étiez une personne seule et vous aviez la garde exclusive d'un enfant âgé de moins de 18 ans le premier jour du mois d'un versement.

Vous pourriez devoir utiliser une feuille de calcul différente pour un mois particulier si la situation de garde de l'un de vos enfants change.

Afin d'être admissible au CCENO, vous, ou quelqu'un qui vous représente, devez avoir payé au moins un des montants suivants pour votre résidence principale située en Nord de l'Ontario en 2023 :

- loyer;
- impôt foncier;
- montant payé pour l'hébergement dans une résidence publique pour des soins de longue durée;
- coûts d'énergie payés pour votre résidence principale située sur une réserve.

Si votre revenu net familial rajusté est :

- de 62 391,00 \$ ou moins, vous avez droit de recevoir un versement annuel de 277,00 \$;
- entre 62 391,00 \$ et 90 090,00 \$, effectuez les calculs ci-dessous afin de déterminer le montant que vous recevrez;
- de 90 091,00 \$ ou plus, vous n'avez pas le droit au versement relatif au CCENO.

Inscrivez 277,00 \$	1	277,00	\$
Inscrivez votre revenu net familial rajusté pour 2023	2		\$
Moins le montant	3	– 62 391,00	\$
Ligne 2 moins ligne 3 (si négatif, inscrivez « 0 »)	4		\$
Multipliez la ligne 4 par 1 %	5		\$
Crédit annuel pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario			
Ligne 1 moins ligne 5 (si négatif, inscrivez « 0 »)	6		\$
CCENO mensuel (divisez la ligne 6 par 12)	7		\$

Si le montant du CCENO additionné, s'il y a lieu à celui du crédit annuel de la taxe de vente de l'Ontario et du crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers est :

- de 2,00 \$ ou moins, vous ne recevrez aucun versement;
- entre 2,01 \$ et 10,00 \$, vous recevrez un versement de 10,00 \$;
- de 360,00 \$ ou moins, le contribuable recevra un montant forfaitaire au lieu d'un versement mensuel.

Le premier versement mensuel de 2024 pour la prestation trillium de l'Ontario, incluant la partie CCENO sera émis le 10 juillet 2024.

Cependant, si vous avez fait un choix dans votre déclaration pour 2023 [d'attendre de recevoir](#) la PTO 2024 auquel vous avez droit, ce paiement est versé le 10 juin 2025.